

L'étiquetage des produits chimiques

Des symboles noirs sur fond blanc à bordure rouge – comparables aux panneaux de signalisation routière : tel est l'étiquetage des dangers pour les produits chimiques. Ils correspondent au système d'étiquetage introduit par l'ONU à l'échelle internationale, aussi connu sous le nom de « Système Général Harmonisé » (SGH). En Suisse, la mise en place sera achevée le 1^{er} juin 2015. Les articles étiquetés selon l'ancien système pourront être vendus jusqu'au 1^{er} juin 2017.

Lorsque la peinture s'efface sous l'effet du décapant, ce dernier produit exactement le résultat que le professionnel ou le bricoleur désirait, ni plus, ni moins. En effet, qui souhaiterait qu'il attaque également la peau, voire les yeux ? Lorsque des produits chimiques sont utilisés, il convient donc toujours d'être très attentif à leurs dangers potentiels, tant pour la santé que pour l'environnement, et à prendre les mesures permettant de les éviter.

Etiquetage synonyme de protection

Si les dangers d'un produit chimique ne sont pas connus, il est impossible de s'en protéger. Il est donc impératif de les signaler. Les produits chimiques sont soumis à des prescriptions en matière d'étiquetage depuis de longues années déjà. Ainsi, la Suisse a appliqué jusqu'à mi-2005 le système de classes de toxicité mis au point en 1972, avant que la loi sur les produits chimiques ne remplace la loi sur les toxiques, signant par là même la disparition du premier système d'étiquetage et l'introduction de symboles de danger : les symboles sur fond orange également valables dans l'UE. Le système SGH permet désormais d'attirer l'attention de manière globale et uniforme sur les dangers des produits chimiques. Sous une forme facile à identifier – symboles noirs sur fond blanc à bordure rouge – neuf symboles de danger, appelés pictogrammes en langage technique, soulignent les risques pour la santé et pour l'environnement mais également les dangers physico-chimiques. Ces symboles signaleront les dangers des produits chimiques à partir du 1^{er} juin 2015. Cependant, les articles portant l'ancien étiquetage pourront être vendus jusqu'au 1^{er} juin 2017.

Présentation du SGH

Le tableau ci-après présente la manière dont le SGH est composé.

Thème	Les éléments du SGH
Système de répartition et de classement des produits chimiques en fonction de dangers déterminés	<ul style="list-style-type: none">▪ Classification des produits chimiques par classe de danger (type du danger) : 16 classes de danger physico-chimiques, 10 classes de danger pour la santé et 2 classes de danger pour l'environnement▪ Hiérarchisation plus fine des classes de danger en catégories de danger (gravité du danger, sur une échelle de 1 à 7 suivant les classes de danger)
Communication des dangers au moyen d'étiquettes destinées aux consommateurs et aux utilisateurs	<p>Eléments clés de l'étiquetage selon le SGH :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Symboles de danger (un symbole noir sur fond blanc dans un losange bordé de rouge)▪ Deux mentions d'avertissement (« danger » ou « attention »)▪ Mentions de danger ou phrases-H (<i>hazard statements</i>) : liste définie de phrases à ne pas modifier▪ Conseils de prudence ou encore phrases-P (<i>precautionary statements</i>) : liste définie de phrases ou de combinaison d'éléments de phrases à ne pas modifier
Communication supplémentaire et détaillée des dangers au moyen de fiches de données de sécurité aux professionnels, aux entreprises et à l'industrie	<ul style="list-style-type: none">▪ Exigences minimales pour la fiche de données de sécurité▪ La structure de la fiche de données de sécurité avec ses 16 chapitres, les mots clés principaux pour leur contenu, ainsi que les critères déterminant quand une telle fiche doit être établie, figurent dans cette annexe du SGH.

Tableau 1 : Vue d'ensemble du Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

Information et sensibilisation de la population

L'introduction du SGH en Suisse a été accompagnée par une vaste campagne d'information « Bien regardé, bien protégé » ; il s'agissait

- de sensibiliser la population et les spécialistes à une utilisation correcte des produits chimiques
- d'élaborer du matériel d'information destiné à la collectivité et aux groupes cibles spécifiques
- de mettre sur pied et de garantir une information durable sur l'utilisation correcte des produits chimiques.

Le site Internet consacré à la campagne www.infochim.ch propose du matériel d'information complet à ce sujet. Il est possible de commander diverses brochures et affiches sous forme imprimée, de télécharger des films d'information et des modules d'apprentissage ainsi que des présentations contenant les instructions à donner aux collaborateurs. Le fait d'intégrer les modules d'apprentissage dans les plans d'étude a permis de garantir que les générations futures également veillent à une utilisation sûre des produits chimiques, pour notre santé et pour l'environnement.